

*Langues officielles—Loi*

Examinons les amendements proposés par le député de Winnipeg-Assiniboia. D'abord, il a dit que le principe devrait être appliqué aux institutions dans les limites du raisonnable, compte tenu de la situation. On peut toutefois discuter longuement de ce que l'on entend par raisonnable. Ce qui est raisonnable de l'avis du député de Winnipeg—Assiniboine pourrait ne pas paraître raisonnable aux yeux de beaucoup d'autres personnes, même aux yeux de la majorité des Canadiens, pour ce qui est de travailler sous le régime de la politique officielle du bilinguisme.

• (1710)

On s'est dit inquiet à propos de l'emploi au sein de la Fonction publique et de l'avancement professionnel des employés, comme s'il se fut agi d'une espèce de droit. Les détracteurs du projet de loi, ou encore ceux qui souhaitent l'affaiblir ou le détruire complètement, se sont peu préoccupés de la politique comme telle. Ils n'ont pas parlé de la réalité brutale du pays voulant qu'il existe de nombreux groupes minoritaires dont les membres ne connaissent pas l'autre langue officielle et qui ont le droit de recevoir des services du gouvernement dans cette langue. Ils doivent également avoir la possibilité de travailler dans la Fonction publique du Canada.

J'apprends, à la lecture des comptes rendus parus dans la presse, que le député d'Athabasca (M. Shields), secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, aurait apparemment fait allusion, devant le caucus de son parti, au fait français du Québec, minoritaire à l'échelle du pays, soit aux personnes qui ne parlent que le français et qui méritent assurément d'être servis dans cette langue et d'avoir la possibilité de travailler dans cette même langue.

J'ai du mal à croire qu'on ait proposé de ne plus obliger les employés de la Fonction publique du Canada à faire l'effort d'apprendre le français. Je songe avant tout aux fonctionnaires anglophones et au fait qu'ils ne seraient pas obligés d'apprendre le français et de se préparer à travailler dans cette langue dans diverses situations prévues et délimitées d'avance, mais les Canadiens ordinaires, du premier au dernier d'entre eux, y compris les enfants, devraient être tenus de devenir bilingues, car d'autres ne profiteront pas de la possibilité qui leur est offerte par le gouvernement du Canada de suivre des cours pour devenir bilingues. Voilà l'injustice fondamentale de l'opposition montée contre le bilinguisme officiel du genre dont fait état le député de Simcoe-Sud.

[Français]

**M. Charles Hamelin (Charlevoix):** Madame la Présidente, c'est avec une certaine solennité et une certaine gravité que je me lève aujourd'hui pour m'exprimer sur les amendements et sur le concept même du projet de loi C-72, qui, dans quelques heures, va devenir la nouvelle loi du Canada en matière de langues officielles.

Je pense que cette nouvelle loi est une des pierres angulaires de la construction d'un Canada nouveau, d'un Canada plus riche, plus ouvert envers ses deux communautés linguistiques.

[Traduction]

Avec cette mesure, on bâtit un pays. Et il faut plus que des mots et des intentions pour bâtir un pays. C'est avant tout un acte de générosité et la marque d'un esprit de conciliation.

[Français]

Je pense que construire ce pays, c'est manifester plus qu'un mot, plus que des souhaits, c'est d'abord manifester une attitude de générosité et d'ouverture envers nos deux communautés linguistiques et pour nos minorités en général. Et c'est l'objet même de ce projet de loi qui est fondamental pour l'unité de ce pays, qui est fondamental pour que tous ensemble on continue à croire à ce grand rêve canadien, qui est un rêve qu'il faut répéter et raviver constamment. Nous serons toujours des communautés en équilibre qui devront se respecter les unes les autres.

Je comprends parfaitement les préoccupations de mes collègues qui tentent de protéger, de prendre les intérêts des unilingues de ce pays. Je comprends parfaitement ceux-là, je les respecte pour cela et je leur donne tout à fait le droit de s'exprimer dans cette Chambre, de faire valoir leur point de vue. Mais d'un autre côté, je refuse à toute personne le droit de tenter d'amenuiser, de rétrécir les droits des autres, parce qu'à ce moment-là ils tentent d'amenuiser et de rétrécir leurs propres droits et ils sont souvent en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Et j'ai été fier de participer pendant quatre ans à l'élaboration de cette nouvelle législation. Et je trouve dommage, malgré toute l'admiration que je peux avoir pour mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui depuis 15 ans est un véritable défenseur des minorités linguistiques de ce pays, de voir qu'il se prête actuellement à de la petite politique. Mais je sais qu'il est capable de beaucoup plus que cela, il l'a prouvé pendant 15 ans. Et lui-même, pendant des années, il attendait que son propre parti, qui n'a pas agi là-dessus au cours des dernières années, il espérait aussi qu'on en vienne à une nouvelle loi sur les langues officielles, une nouvelle loi qui respecte davantage les minorités et, comme le dit ce projet de loi, l'article 2, qui vise à assurer vraiment le respect et l'égalité des deux communautés linguistiques, qui tente de reconnaître et de favoriser le développement de nos minorités linguistiques et qui précise les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales.

Vous savez, il y a un nommé Jean-Claude, il n'était pas de Montréal—Sainte-Marie, il s'appelait Jean-Claude Saint-Martin, il disait: J'ai choisi de faire le bien parce que le bien ne fait pas de bruit, et que le bruit ne fait pas bien. J'ai l'impression que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et quelques autres tiennent des propos qui suscitent plus la division que l'unité actuellement. Et c'est ce dont on a besoin...

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Davenport (M. Caccia) invoque le Règlement.

**M. Caccia:** Je regrette cette interruption, madame la Présidente. Je crois que le Règlement exige qu'on s'en tienne au sujet à l'étude, que le député devrait parler de l'amendement et non pas d'autres événements qui se sont passés au comité. Madame la Présidente, je crois qu'il n'observe pas le Règlement.